

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 A 18H30**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Laetitia VENNER, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de présents :** 13

**Nombre de votants :** 16

Etaient présents :

Mesdames Katarzyna LIARDET, Virginie PETITFOUR, Carole GEROUDET, Jocelyne BARBIER KADIRI, Emeline VELLUZ, Laetitia VENNER

Messieurs Rémy FABRE, Fabien VASSALLI, Harris DUPUIS, Lionel WEISS, Patrick SAILLARD, Jérémy KLEINBECK, Mokrane YACEF

Etaient absents excusés :

Mesdames Marie-Claude SUCHET, Véronique TESAURI, Brigitte BOURGEOIS, Emilie LOPEZ

Messieurs Vincent ARNOL, Stéphane METTIVIER

Procuration :

Mme Marie-Claude SUCHET à M. Harris DUPUIS, Mme Véronique TESAURI à Mme Jocelyne BARBIER KADIRI, Mme Brigitte BOURGEOIS à Mme Laetitia VENNER

M. Harris DUPUIS a été élu secrétaire de séance.

- **CHABL'ENERGIES – Questions / réponses**
- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025**

**Le procès-verbal du conseil municipal du lundi 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **URBANISME**
- **Numérotation des propriétés de M. Cyriel BOCCARD**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicité par M. Cyriel BOCCARD afin que la commune procède à la numérotation de ses propriétés sises rue de Tholomaz.

- Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la numérotation des parcelles appartenant à monsieur Cyriel BOCCARD comme indiqué ci-dessous :

| Adresse actuelle                                                                                       | Adresse future                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| - parcelle D n°524 : rue de Tholomaz, sans numéro<br>- parcelle D n°817 : rue de Tholomaz, sans numéro | - parcelle D n°524 : 18, rue de Tholomaz<br>- parcelle D n°817 : 24, rue de Tholomaz |

### **Suivi des dossiers ADS**

Harris DUPUIS présente les dossiers d'urbanisme du premier semestre 2025

#### **I – Permis de construire accordés**

|                             |                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PC 07415020B0002/M02</b> | déposé le 20/09/24 – HADJ Aberdelkader – 188, route de Ruaz – modification menuiseries, aménagements extérieurs : terrasses, clôtures – accordé le 08/01/25        |
| <b>PC 07415024B0004</b>     | déposé le 27/11/24– COURREGÉ Steve – 1, impasse de la prairie – maison individuelle - accordé le 21/01/25                                                          |
| <b>PC 07415020B0002/M03</b> | déposé le 31/10/24 – JEMILI Mohamed – 188, route de Ruaz – modification menuiseries, aménagements extérieurs : terrasses, clôtures, piscines - accordé le 06/02/25 |
| <b>PC 0741502500001</b>     | Déposé le 24/01/25 – BURCAT Murat et Hacer – maison individuelle avec garage - rue de Vidonne – accordé le 24/03/25                                                |

#### **II – Déclarations Préalables accordées**

|                 |                                                                                                                                                               |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DP 7415024B0070 | déposée le 13/12/24– ANTHONIOZ Béatrice – 34, rue du Crêt – extension d'abris de jardin et d'atelier – accordée le 09/01/25                                   |
| DP 741502500002 | déposée le 15/01/25– STG Energy – 537, grande rue – panneaux solaires photovoltaïques – accordée le 22/01/25                                                  |
| DP 7415024B0069 | déposée le 07/02/25– SCI CAGIRS – 196, rue de Tholomaz – réhabilitation de 3 logements, modification de façades, menuiseries et tuiles – accordée le 18/03/25 |
| DP 741502500006 | déposée le 03/03/25– EARL LA GOUTTE D'OR – lieudit domaine la grande cave – panneaux photovoltaïques – accordée le 18/03/25                                   |
| DP 741502500007 | déposée le 18/02/25– ZANINI – HENG – FERREIRA PEREIRA – 4/6/8, impasse du Verger d'Angéline - clôtures – accordée le 18/03/25                                 |
| DP 741502500008 | déposée le 11/03/25– ACTIV'ENERGY – LE CORRE Margaux – 2, impasse du Verger d'Angéline - clôture – accordée le 18/03/25                                       |
| DP 741502500009 | déposée le 12/03/25– MEYER Patrick – 135, impasse de la canne – changement destination de locaux, création d'un carport – accordée le 18/03/25                |
| DP 741502500011 | déposée le 21/03/25– BEN MILED Selim – panneaux photovoltaïques (24.40m²) 14, rue de Contamine – accordée le 26/03/25                                         |

|                 |                                                                                                                                                                 |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DP 741502500012 | déposée le 13/03/25 – LEHMICI Céline– 9, impasse du Verger d'Angéline<br>- clôture – accordée le 26/03/25                                                       |
| DP 741502500013 | déposée le 17/03/25– DIDISHEIM Stéphanie – abri de jardin – 418, rue<br>des Mogets – accordée le 26/03/25                                                       |
| DP 741502500015 | déposée le 21/03/25– 140, chemin des Ensarmets – DUNOYER Jean-Luc<br>- clôture – accordée le 02/04/25                                                           |
| DP 741502500016 | déposée le 24/03/25– chemin de Vallon BLONDIN Charles –<br>reconstruction après sinistre – accordée le 04/04/25                                                 |
| DP 741502500017 | déposée le 26/03/25– 96, rue de la Canne – PACK SERENITE – Pose de<br>panneaux photovoltaïques – accordée le 04/04/25                                           |
| DP 741502500014 | déposée le 21/03/25 – BERRUT Aurélien – 104, impasse des Crêts<br>Sarvagnignes - pergola – accordée le 24/04/25                                                 |
| DP 741502500019 | déposée le 10/04/25 – THORENS Guy – 261, chemin de Marenaz –<br>isolation extérieure et pose de volets roulants - accordée le 25/04/25                          |
| DP 741502500021 | déposée le 14/04/25– BETEMPS Henri – 122, rue de Cortelan - carport –<br>accordée le 28/04/25                                                                   |
| DP 741502500025 | déposée le 25/04/25– 148, rue de la Canne – SAILLARD Patrick– Pose<br>de panneaux photovoltaïques – accordée le 29/04/25                                        |
| DP 741502500018 | déposée le 08/04/25– 5, impasse du verger d'Angéline– CHENE Kévin–<br>clôture – accordée le 29/04/25                                                            |
| DP 741502500022 | déposée le 22/04/25– GROBET Sophie – 20, passage de Tholomaz –<br>BOCCARD Cyriel – changement de menuiseries et clôture – accordée le<br>14/05/25               |
| DP 741502500023 | déposée le 23/04/25– BIGOT Eric – 712, route de Ballavais - portail, abri<br>de jardin, escalier extérieur et pose de volets roulants – accordée le<br>16/05/25 |
| DP 741502500027 | déposée le 13/05/25– AYMARD Delphine – 312, rue des Mogets –<br>changement de portail et de portillon – accordée le 22/05/25                                    |
| DP 741502500028 | déposée le 13/05/25– JEANPRETRE Maxence – 49, chemin Luche Martin<br>- pergola – accordée le 22/05/25                                                           |
| DP 741502500031 | déposée le 23/05/25– QUEIJO Edgard – 3, rue de Contamine – abri de<br>jardin – accordée le 05/06/25                                                             |
| DP 741502500032 | déposée le 23/05/25– LMC WORLD - 451, route de Ballavais – panneaux<br>photovoltaïques (31.27 m²)– accordée le 05/06/25                                         |
| DP 741502500033 | déposée le 30/05/25– PERRIN Jean-Baptiste – 282, rue de Guichard –<br>clôture/portail – accordée le 06/06/25                                                    |
| DP 741502500029 | déposée le 19/05/25– JOURNE Gaëlle – 255, route de Ruaz -<br>transformation du garage en pièce d'habitation – accordée le 09/06/25                              |

|                 |                                                                                                                                                 |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DP 741502500035 | déposée le 02/06/25 – BOITEUX Elsa – 704, rue de Bois Folet – extension, isolation extérieure et réfection de la toiture – accordée le 26/06/25 |
| DP 741502500026 | déposée le 06/05/25– DP 25 0 0026 – ZANINI Alexandre – 4, impasse du Verger d'Angéline - piscine – accordée le 26/06/25                         |
| DP 741502500036 | déposée le 03/06/25– MOTZ Jean-Philippe – 214, rue du Biolet - pergola – accordée le 26/06/25                                                   |
| DP 741502500037 | déposée le 16/06/25– MOUTHON Anthony – 451 A, route de Ballavais - climatiseur – accordée le 26/06/25                                           |

### III – Permis de démolir accordé

|                 |                                                                                            |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| PD 741502500001 | Déposée le 29/04/25– MIGUEL Benoît – démolition d'une piscine de 50m²- accordé le 20/05/25 |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

Mme le Maire remercie monsieur DUPUIS pour ces informations

#### • FINANCES

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION AU CONSEIL**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020-04-05 en date du 25 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

| Date       | Objet                                                                                                                |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09/07/2025 | Signature d'un devis de 1.954,50 € HT pour la réparation d'une canalisation téléphonique                             |
| 19/08/2025 | Signature d'un devis de 2.700,00 € HT pour l'évacuation de déchets abandonnés amiantés                               |
| 04/09/2025 | Demande subvention à la CAF pour l'acquisition d'un salad'bar pour le groupe scolaire des Mogets (devis de 8090 € HT |

#### • VIE COMMUNALE

### **107<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France**

Madame le Maire rappelle du Conseil Municipal que le 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France se déroulera du 18 au 20 novembre 2025.

Madame le Maire précise que l'ensemble des adjoints se rendront au congrès ainsi que Brigitte BOURGEOIS. Par ailleurs, les repas restent à la charge des adjoints. La commune n'a jamais et ne souhaite pas user de cet avantage.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais liés à ce mandat par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés, sur présentation de justificatifs, ;

Précise que les dépenses concernent les frais de transports (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement sur la période du 18 au 20 novembre 2025 (voir tableau des taux de remboursement forfaitaires).

Et que le remboursement sera effectué auprès de l'élu qui a pris en charge la dépense, en cas de paiement globalisé pour tous les élus participants, notamment pour les frais de transport.

### **CANTINE A 1 €**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Le coût d'un repas est de 4,02 €, l'état prend verse 3 € à la commune et les parents payent 1 €. Le coût d'un repas pour la commune est donc de 0,02 centimes auquel il convient d'ajouter le coût du personnel.

On compte, environ, une vingtaine de familles qui bénéficient de ce dispositif. Dispositif qui s'adresse potentiellement à une famille de deux enfants percevant 2 SMIC.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la convention triennale (2023-2026) de tarification sociale des cantines scolaires, ainsi que l'avenant Egalim à intervenir.

### **Abaissement de la vitesse de circulation : zonage 30 km/h de la RD 1206**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce point a été présenté au conseil du 30 juin 2025. Les portions qui avaient été présentées, ont été jugées trop longues. Il a alors été demandé à la commission travaux de proposer de nouveaux zonages.

Madame le Maire cède la parole à monsieur VASSALLI.

Ce dernier rappelle qu'il n'est pas possible d'apposer le panneau 30 sur les panneaux d'agglomération, car la vitesse serait alors limitée sur l'ensemble du territoire communal.

#### **1<sup>ère</sup> zone : Mairie : du giratoire de la mairie jusqu'à l'église**

Virginie PETITFOUR s'interroge sur la possibilité de tourner à gauche en sortant de la place de l'église car le marquage n'est pas très clair. Le tourne à gauche est toujours possible, le marquage actuel résulte d'une erreur qui sera corrigée prochainement.

Il est proposé de poser le panneau avant le giratoire afin de protéger les passages piétons jusqu'au panneau à la hauteur de la dernière maison à droite de la RD (propriété LAURENT Laurent).

Kaska LIARDET informe le conseil qu'il existe déjà une zone 30 chemin de Vallon mais indiquée dans un seul sens.

Monsieur VASSALLI précise que le chemin de Vallon est une voie partagée et que la limitation de vitesse est obligatoirement de 30km/h. Ce dernier, lorsqu'il deviendra une zone de rencontre comme la rue des Luges, la vitesse sera limitée à 20km/h.

#### **2<sup>ème</sup> zone : Tholomaz : giratoire de Super U jusqu'à après la rue de Cortelan et jusqu'à la rue de Bois Folet**

Le conseil est unanime, la vitesse sur cette zone est excessive et il est difficile de s'insérer dans la circulation aux heures pendulaires. Madame le Maire demande à chacun, dans la mesure du possible, d'évaluer le temps passer dans la circulation car le ressenti n'est pas le même pour chacun.

Il est également évoqué la possibilité d'un marquage au sol, de la pose du radar pédagogique ... Monsieur VASSALLI rappelle que ce dernier a déjà été implanté à Tholomaz et que la vitesse moyenne relevée est de 48km/h.

Le conseil s'interroge sur le nombre de panneaux, leur coût et leur devenir à l'issue de la période test.

La commune devra acquérir une dizaine de panneaux à 150€ pièce. Si le test est validé les panneaux resteront dans le cas contraire, ils remplaceront les panneaux vétustes et usés.

Madame le Maire propose au conseil de valider ces deux zones de test pour une durée de 6 mois renouvelable à compter de début novembre ; demande qu'un cahier de doléances soit tenu en mairie et que des panneaux indiquant le changement de vitesse soient posés aux entrées d'agglomération.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote

- **Pour** : 15 : Laetitia VENNER, Kaška LIARDET, Marie-Claude SUCHET, Véronique TESAURI, Jocelyne BARBIER KADIRI, Brigitte BOURGEOIS, Carole GIROUDET, Virginie PETITFOUR, Rémy FABRE, Fabien VASSALI, Harris DUPUIS, Patrick SAILLARD, Mokrane YACEF, Vincent ARNOL, Jérémy KLEINBECK, Lionel WEISS
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 : Emeline VELLUZ

Le Conseil Municipal valide les deux zones de test pour une durée de 6 mois renouvelable.

### **Choix du prestataire de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes**

Monsieur VASSALLI présente deux sociétés susceptibles de mettre en place le dispositif « collecte, dans les cendriers posés devant la mairie et à la salle des fêtes, et recyclage des mégots de cigarette ».

La société Tchao mégot : entreprise française qui propose la mise en place de cendriers de collecte, un procédé innovant de dépollution et la valorisation des mégots.

- o **Coût du recyclage** : 300 € HT/an.
- o **Collecte** : assurée par un prestataire privé qui intègre le ramassage des bornes dans sa tournée habituelle, sans détour spécifique, garantissant une gestion optimisée et écologique.
- o **Traitement** : dépollution des mégots selon un procédé validé par des laboratoires de l'État, puis recyclage en isolants thermiques. Le produit final est totalement dépollué.

La société Tchao Mégot prend en charge l'ensemble du cycle de gestion des mégots, depuis leur collecte jusqu'à leur transformation en matériau isolant.

La société **Keenat** : entreprise spécialisée dans la collecte et la valorisation des mégots de cigarette, des EPI et chewin-gum.

- o **Coût du recyclage** : 409 € HT/an.
- o **Collecte et traitement** : réalisés par une structure d'insertion basée en Rhône-Alpes (hors Haute-Savoie).
- o **Traitement** : recyclage des mégots en panneaux de communication, sans validation officielle du procédé par des laboratoires de l'État.

La société Keenat offre une prestation impliquant des intermédiaires, avec un produit valorisé présentant un intérêt environnemental moindre.

Les mégots seront collectés soit dans des sacs étanches fournis par la société Tchao mégots, soit dans des seaux en plastique fournis par la société Keenat, par les services techniques.

Rappel : il est interdit de fumer ou vapoter aux abords des écoles, des parcs et jardins, des places et des installations sportives. La commune devra définir les abords des différents lieux.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote

- **Pour** : 15 : Laetitia VENNER, Kaška LIARDET, Marie-Claude SUCHET, Véronique TESAURI, Jocelyne BARBIER KADIRI, Brigitte BOURGEOIS, Carole GIROUDET, Virginie PETITFOUR, Emeline VELLUZ ? Rémy FABRE, Fabien VASSALI, Harris DUPUIS, Patrick SAILLARD, Mokrane YACEF, Vincent ARNOL, Jérémy KLEINBECK, Lionel WEISS
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 : Lionel WEISS

Le Conseil Municipal décide de retenir l'organisme Tchao Mégot pour assurer la prestation de collecte et de recyclage des mégots sur le territoire communal et de prévoir les crédits correspondants au budget communal.

### **Ambroisie**

Monsieur FABRE informe la Conseil Municipal qu'un signalement sur la présence de l'ambroisie sur le territoire communal a été fait.

Il rappelle que l'ambroisie est une plante exotique envahissante à fort pouvoir allergisant soumise à arrêté préfectoral. Son pollen porté par le vent sur des dizaines de km cause de gaves soucis de santé, et son caractère invasif engendre des coûts de gestion et de la perte de biodiversité.

La commune a l'obligation de lutter contre l'ambroisie, si vous constater chez vous ou lors d'une promenade... il convient de faire un signalement sur le site [signalement-ambroisie.fr](http://signalement-ambroisie.fr)

Il est également conseillé de télécharger l'application PlantNet qui aide à identifier les plantes à partir de vos photos.

### **Scarabée japonais**

Monsieur FABRE informe la Conseil Municipal qu'un foyer de scarabée japonais a été déclaré en suisse, un plan de lutte a été mis en place dans un rayon de 5km autour du foyer. Loisin se situe à la limite des 5km, la commune est peu concernée car la zone n'est pas urbanisée.

Le scarabée japonais est un insecte vorace qui mange plus de 400 variétés de plantes. Son seul prédateur est la corneille.

L'information est relayée sur Thelma, Facebook, les PAV et le Lois'infos. Les conseils sont donnés sur le QR code affiché.

### **Illuminations et marché de Noël**

La date des illuminations et du marché de Noël est fixée au vendredi 5 décembre 2025.

Madame le Maire rappelle que c'est une grosse manifestation qui est menée par la commission animation et la commission du marché et qui nécessite la mobilisation de tous.

La commission marché est déçue par le manque de mobilisation. Les besoins sont importants, outre les relations avec les artisans, il faut des bras pour le fléchage, l'installation et le démontage.

Il est rappelé que pour les manifestations communales, les services techniques apportent leur aide. Il convient simplement de leur adresser une feuille de route en amont afin qu'ils puissent inclure la manifestation dans leur planning.

De plus, il est difficile de coordonner les deux commissions. Le message véhiculé par ces deux événements n'est pas très clair. Par ailleurs, le marché n'est pas viable économiquement pour les artisans et très chronophage pour la commission du marché.

La décision est prise de ne pas organiser de marché de Noël cette année.

- **INTERCOMMUNALITE**

### **POINT INFORMATION THONON AGGLOMERATION**

Les élus ont pris connaissance des articles publiés par Thonon Agglomération.

- **CCAS**

Madame le Maire en l'absence de Marie-Claude Suchet présente le compte-rendu du CCAS :

1. Canicule : pendant les deux périodes les personnes fragiles (12) ont été contactées. La salle du Conseil climatisée a été mise à leur disposition mais personne n'en a eu besoin. Les consignes données lors de notre passage chez les 80 et plus ont été respectées.  
Les citoyens remercient la mairie d'avoir pris des nouvelles régulièrement.
2. Octobre Rose & Bleu  
La marche aura lieu le samedi 4 octobre 2025 en présence du Comité 74 qui sera le bénéficiaire de notre 10<sup>ème</sup> édition.  
Cette année le CMJ proposera un parcours dédié aux familles avec poussettes et vélos.
3. Domiciles regroupés  
AVP : aide à la vie partagée, implique des changements dans les explications du budget pour les locataires et leur famille. Madame GOY prépare un document qui devra être validé lors de la prochaine réunion le 3 décembre 2025.

Les 6 appartements sont donc occupés au plus grand plaisir des maitresses de maison et des vacataires qui remplacent selon besoin. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur savoir-faire.

4. Colis de Noël

Ils seront confectionnés le 13 décembre 2025 et distribués dès la fin de matinée

• **TOUR DE TABLE**

Madame le Maire rappelle que le Forum des collectivités Territoriales aura lieu de 17 octobre 2025 à La Roche/Foron. Cette année la réunion personne / élus n'aura pas lieu suite aux nombreux mouvements du personnels.

Le repas du personnel aura lieu le 27 février 2026, sans les conjoints.

Le CDD d'Akin OZCAN agent aux services techniques se termine fin octobre, il sera reçu prochainement pour faire un bilan.

Mme Virginie ELBOT, agent de restauration a la crèche sera placée en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Mme Nadège CAUDROIT reprend son poste le 16 septembre 2025 après 3 mois de disponibilité.

Madame le Maire remercie mesdames GOY et CHATRON pour le remplacement de madame CAUDROIT.

Monsieur Lionel WEISS informe le Conseil que les agents de la périscolaire l'ont interrogé au sujet de la réunion personnel/élus.

Madame Virginie PETITFOUR signale que les espaces verts du lotissement des Azalées ne sont pas entretenus ce qui a un impact négatif sur notre entrée de village.

Les conseillers municipaux remercient les agents du service technique pour la qualité du fleurissement de la commune.

Monsieur Fabien VASSALLI informe le Conseil que c'est une seule et même famille qui a occupé le parking de l'école et le parking de Super U. Le groupe est composé d'une dizaine de caravanes ; groupe qui est trop petit pour occuper les aires de moyen passage.

Afin de sécuriser le parking de l'école, l'enrobé sera découpé pour enfouir les blocs béton afin qu'ils ne puissent plus être poussés.

Depuis le 5 septembre 2025, la mairie est raccordée à la fibre optique. Le raccordement de l'école, quant à lui se fera plus tard lorsque la casse du fourreau sous route sera réparée.

Depuis l'installation de Thelma, on constate une dizaine de signalements par mois.

Madame Carole GEROUDET s'interroge sur les conteneurs de collecte des vêtements. Il n'y en a plus sur la commune, puisque ces derniers étaient vandalisés, non réparés et la collecte insuffisante.

Monsieur Mokrane YACEF demande s'il est envisageable de faire le même affichage aux PAV que ceux d'Annemasse Agglo. La compétence appartient à Thonon Agglo, qui n'a pas la même expérience qu'Annemasse agglo.

Monsieur Rémy FABRE informe le Conseil que la commune va écrire aux propriétaires dont les parcelles sont infectées par l'ambrosie. Un état des lieux des parcelles et chemins communaux sera effectué avec les services techniques.

Monsieur Lionel WEISS regrette qu'à la rentrée, il n'y ait plus de prise de parole officielle, plus de mot d'accueil. Les parents sont livrés à eux même sans trop savoir vers qui aller.

Monsieur Rémy FABRE rappelle que le dernier Lois'infos du mandat sera à distribuer fin septembre et le dernier bulletin devrait paraître en novembre.

**Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 10 Novembre 2025 à 18h30.**

**La séance est levée à 21h40.**

## LISTE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025 A 18H30

- **Délibération n°2025-09-01-41 Numérotation de propriété M. BOCCARD**
  - Approuvée,
- **Délibération n°2025-09-02-42 Renouvellement de la tarification cantine à un euro**
  - Approuvée,
- **Délibération n°2025-09-03-43 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France – Mandat spécial pour la participation des élus**
  - Approuvée,
- **Délibération n°2025-09-04-44 Abaissement de la vitesse de circulation RD 1206 en agglomération**
  - Approuvée.
- **Délibération n°2025-09-05-45 Recyclage des mégots de cigarettes : choix de l'organisme**
  - Approuvée.

Le maire,

Le secrétaire de séance,